

Le 22 février 2017

Norton Rose Fulbright Canada LLP  
1 Place Ville Marie, Suite 2500  
Montréal, Québec H3B 1R1 Canada

**Transmission par dépôt électronique,  
par courriel et par messenger**

F: +1 514.286.5474  
[nortonrosefulbright.com](http://nortonrosefulbright.com)

Monsieur Pierre Méthé,  
Directeur des affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Eric Dunberry**  
+1 514.847.4492  
[eric.dunberry@nortonrosefulbright.com](mailto:eric.dunberry@nortonrosefulbright.com)

Votre référence  
R-3998-2017

Notre référence  
01000241-0085

**Dossier : R-3998-2017**

**Demande de révision de la décision D-2016-191 au dossier R-3970-2016**

Cher Monsieur Méthé,

En réponse aux demandes de la Régie du 21 février 2017, Société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro**) confirme qu'elle n'entend pas interroger en chef M. Lortie mais se réserve la possibilité de procéder à un ré-interrogatoire, au besoin, suivant les contre-interrogatoires de la Régie et des intervenants;

Au terme du témoignage de M. Lortie, Gaz Métro fera ses représentations sur sa Demande de révision, suivies de ses représentations sur sa Demande de sursis. Ceci évitera un dédoublement quant aux représentations sur le critère de l'apparence de droit. Gaz Métro prévoit une durée d'une journée pour compléter ses représentations en chef sur les deux Demandes.

Enfin, Gaz Métro se réserve la possibilité de présenter une réplique, d'une durée n'excédant pas une heure et demie.

Veuillez recevoir, cher Monsieur Méthé, l'expression de nos sentiments distingués.

  
Eric Dunberry

ED/cr

Copie : Me Hugo Sigouin-Plasse, Chef de service, Réglementation et réclamations, Direction des affaires juridiques  
Me Marie-Christine Hivon, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.